

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL de CHIDDES

en date du 08 novembre 2016

à 20 heures

Le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, après convocation légale, sous la présidence de Madame VOILLIOT Bernadette, Maire.

Etaient présents : VOILLIOT Bernadette, BERGER Christian, AUGENDRE Daniel, CLEMENT Adeline, ANDRIOT Fabienne, VANNIER Éric, CYRILLE Frédéric et VIGNERON Chantal

Ayant donné pouvoir : BERGER Antoine à BERGER Christian, CLEMENT Céline à VOILLIOT Bernadette et POUPON Jean Michel à ANDRIOT Fabienne.

I. FUSION COMMUNAUTE DE COMMUNES

Suite aux divergences relationnelles existantes entre les communautés de communes du Bazois, d'Entre Loire et Morvan, des Portes Sud du Morvan et du Sud Morvan, la communauté des Portes Sud du Morvan a décidé, lors du Conseil Communautaire du 02/11/2016 à REMILLY, par un vote à l'unanimité de se retirer du projet de fusion. Après lecture de la délibération de la Communauté de Communes des Portes Sud du Morvan, la commune de Chiddes approuve ce choix et se rallie à sa cause.

II. VALIDATION DES AVANT-PROJETS RELATIFS A L ETANG COMMUNAL

L'avant-projet relatif au curage et à la mise aux normes de l'étang est approuvé. Nièvre Ingénierie en sera avisé pour lancement du dossier de consultation des entreprises.

De même, l'avant-projet relatif à l'aménagement de l'étang est validé mais les travaux seront réalisés après obtention des subventions (DETR, FEADER, Réserve Parlementaire) et si besoin revus à la baisse en fonction du montant des aides financières accordées.

Dans l'immédiat le conseil municipal autorise Mme le Maire à solliciter les financements suivants :

Etat - DETR (entre 20 et 60 %)

CRBFC - FEADER jusqu'à 53 % en fonction des autres financements

Ministère de l'Intérieur – Réserve parlementaire

(maximum des aides publiques : 80 % du montant HT)

III. DECISION MODIFICATIVE

Afin de procéder à l'effacement de la dette d'eau de deux usagers suite aux jugements rendus par la commission de surendettement les 16/07/2015 et 14/01/2016, il est nécessaire de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget de l'eau :

c/022 – Dépenses imprévus - 240

c/6542 – créances éteintes + 240

Le conseil municipal approuve cette décision.

IV. QUESTIONS DIVERSES

⇒ Affectation de DCE 2016

La répartition de la Dotation Cantonale d'Équipement 2016 a été réalisée. La commune de CHIDDES se voit allouer la somme de 6662 €.

Il est décidé d'affecter cette dotation au programme VOIRIE compte tenu qu'aucune autre recette n'est attendue.

⇒ **Mur mitoyen DOGLIO/Commune**

Compte tenu de la décision prise en conseil municipal le 14/10/2016 de supporter de moitié les frais de réparation du mur mitoyen entre la commune et Mr DOGLIO, il est utile de régulariser ce dossier au moyen d'une délibération afin que, le moment venu de demander le remboursement de la part incombant à Mr DOGLIO, un justificatif soit produit à l'appui du titre.

⇒ **Remplacement cantine et NAP**

Il convient, en prévision d'un prochain arrêt de travail, de prévoir le remplacement de l'agent communal intervenant normalement à la cantine et aux NAP de la façon suivante :

- 9 jours de cantine de 11 h 45 à 13 h 30 soit 1 h 45 par jour
- 3 jeudis pour l'activité NAP de 15 h à 16 h

Après débats, il est décidé que le remplacement à la cantine sera effectué par Mr LHOSTE Patrick et celui des NAP par Mr BERGER Christian

⇒ **Devis nettoyeur haute pression**

Suite à plusieurs propositions relatives à la fourniture d'un nettoyeur haute pression en achat groupé avec la commune de LAROCHEMILLAY, c'est celle de l'entreprise THAVOT MOTOCULTURE qui a été retenue.

Une convention de mise à disposition devra être rédigée avec la commune de LAROCHEMILLAY afin de définir les modalités d'utilisation, de stockage, de paiement, etc...

⇒ **Devis porte et volet**

Afin d'assurer davantage de confidentialité, il est souhaité l'installation d'une porte entre le bureau d'accueil et le bureau du secrétariat de mairie.

D'autre part, une porte de grenier en mauvais état est à changer.

En conséquence, nous avons sollicité un devis pour l'ensemble auprès de deux entreprises locales :

C'est celui de l'entreprise François LEMAITRE qui a été retenu.

⇒ **Eclairage Place de Las**

Dans l'objectif de décorer la place de Las à Noël, il semble judicieux de prévoir un éclairage des décors. Or il n'y pas de prises à cet endroit.

Il nous a paru possible d'installer des spots solaires. L'avis est soumis au conseil municipal qui donne son aval pour l'achat de 4 spots.

⇒ **Zones agricoles vulnérables et défavorisées**

Chiddes n'est pas concernée par la réforme du zonage des zones défavorisées simples.

Toutefois, elle est solidaire des communes voisines qui sont exclues du nouveau classement à savoir Luzy, Millay et Tazilly

⇒ **Remerciements famille THAVOT**

Remerciements adressés suite à la réalisation d'un coussin par la commune et le CCAS pour le décès de Jean Luc.

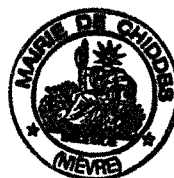
⇒ **Informations**

Une pierre de taille inutilisée par la commune a été demandée par Sophie DUQUY NICOUD

De même deux cailloux ont été demandés par Anne GRAS.

Le conseil municipal donne son aval contre un don libre au CCAS.

La séance est levée à 22 h 45.



Adeline CLEMENT,
Secrétaire de séance,

Affiché le 17 novembre 2016